

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

le 4 décembre 2014

la
CGT



Avec la CGT,
par la lutte et par le vote,
CHANGEONS LA DONNE!

ÉLECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE
VOTONS la
CGT

4 DÉCEMBRE 2014

Scrutin n° 20
CAP CPIP

**CONSEILLERS PENITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION**

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes **les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires**. Elle est consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, stagiarisation, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi **l'instance compétente en matière disciplinaire** (commission de discipline).

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une **instance extrêmement importante** dans la vie professionnelle des agents.



L'ENGAGEMENT des élus CGT



Le mandat de représentant du personnel nous engage tant à l'égard de l'ensemble du corps qui nous mandate, que vis à vis de chacun des collègues en tenant compte de la particularité des situations individuelles.

Pour cela nous avons donc largement pris part à l'élaboration de critères afin d'établir des règles claires et connues de tous. Durant le dernier mandat, nous avons ainsi obtenu une cotation supplémentaire pour le rapprochement de leurs enfants des parents séparés. Pour la CGT siéger en CAP ne consiste donc pas à favoriser untel, quand bien même il serait adhérent de notre organisation, mais à veiller au respect des critères définis. **Notre souci permanent est de garantir un maximum d'équité pour tous**, dans le respect des règles de la fonction publique. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP, nous luttons comme ailleurs pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.

LE 4 DÉCEMBRE 2014
PAR LA LUTTE ET PAR LE VOTE
AVEC LA CGT
CHANGEONS LA DONNE



POUR VOTER CGT, VOUS DEVREZ VOTER POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LE SIGLE: LA CGT

LA CGT : UNE ORGANISATION SYNDICALE ANCRÉE

2008, UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR UNE REVALORISATION

Le 5 juin 2008, plus du tiers de la profession est dans la rue. La mobilisation des services, largement portée par la CGT, oblige l'administration à retirer son projet initial de réforme statutaire, qui n'accorde aucune revalorisation. Suite à la rédaction d'un accord qui brade nos missions contre une revalorisation qui reste insatisfaisante, la CGT refuse la signature du protocole de 2009, et maintient la pression sur le statut et les missions.

2011 : UN MOUVEMENT DE FOND SUITE A « L'AFFAIRE DE PORNIC »

Le mouvement large et unitaire des personnels de la Justice permet de rétablir la vérité face aux mensonges de Sarkozy. La manifestation unitaire du 29 mars 2011 est une démonstration de force des personnels de la Justice, à laquelle la CGT contribue largement.

UNE PRÉSENCE COMBATIVE

POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC ET NOS MISSIONS



EMPLOI

- ✓ Un plan de recrutement pluriannuel de CPIP et de PA dans les SPIP basé sur un effectif cible déterminé par un ratio maximum de 50 personnes suivies par travailleur social
- ✓ L'élaboration d'organigrammes de référence par antenne,
- ✓ L'instauration d'un TCCBS permettant de pallier les congés formation, maternité, longue maladie en lieu et place du dispositif inadapté de CPIP placés
- ✓ Proposer à la mobilité classique les postes de CPIP placés non couverts

STATUTAIRE

- ✓ Le passage en catégorie A type
- ✓ La réévaluation de l'ISS, l'obtention de l'ICP, et leur intégration dans le traitement de base
- ✓ La transformation de la NBI en points d'indice pour tous
- ✓ La fin de l'emploi précaire et la titularisation des contractuels

FORMATION

- ✓ La reconnaissance interministérielle de la formation initiale, qui doit être sanctionnée par un titre de niveau II
- ✓ Le retour à une formation à deux ans en alternance, sans pré-affectation et sans obligation de maintien deux ans sur le premier poste
- ✓ Une formation de qualité avec un socle privilégiant la connaissance

des publics, les techniques d'entretien et la déontologie

- ✓ Une place plus grande accordée à l'avis des terrains de stage pour l'évaluation des élèves et des stagiaires
- ✓ Le maintien des primes pendant les périodes de formation
- ✓ Le respect du droit à la formation tout au long de la vie professionnelle

CARRIERE

- ✓ L'ancienneté comme unique critère pour la promotion dans le grade de CPIP hors-classe au tableau d'avancement
- ✓ Une réévaluation des taux promu-promouvables
- ✓ La résorption du retard dans la carrière des agents (passages d'échelons, de grade, nouvelle grille, ...) et le renforcement des bureaux RH des différentes directions

MOBILITE

- ✓ Le maintien d'un calendrier privilégiant une anticipation dans l'intérêt des personnels et des services
- ✓ La priorité au retour des originaires
- ✓ La fin du « profilage » à l'excès des postes proposés à la mobilité (ex CNE) et la prise en compte prioritaire de l'ancienneté
- ✓ Une mobilité ouverte à tous en toute transparence et la fin du recours aux CAP « fermés » (sans ouverture des tiroirs)

MISSIONS

- ✓ La reconnaissance du caractère régalien des missions du SPIP
- ✓ L'établissement d'un ratio de prise en charge de 50 personnes suivies maximum par travailleur social pour garantir un service public de qualité
- ✓ La reconquête d'une plus grande autonomie
- ✓ Le respect de notre identité professionnelle et notre réel savoir-faire: le travail éducatif visant la responsabilisation et la réinsertion des personnes suivies, l'accompagnement tout au long de la mesure, le travail sur l'histoire de vie et le passage à l'acte, les échanges transversaux avec les partenaires
- ✓ L'augmentation des budgets d'intervention des SPIP et leur répartition équitable entre les services

NOUS COMBATTONS

- ✗ Le *statut spécial* archaïque qui bafoue le droit de grève et les droits à la défense; qui nous isole du reste de la fonction publique
- ✗ La MAP (modernisation de l'action publique), qui se traduit dans la pénitencier par la privatisation des prisons, la délégation de nos missions régaliennes, les restructurations (fusions, mutualisations, plateformes, fermetures,...), le recours généralisé aux emplois précaires et à la réserve pénitentiaire
- ✗ Les politiques sécuritaires qui privilégient le tout répressif

DANS LA LUTTE !

2012-2014

La lutte et la victoire contre le DAVC, la mobilisation contre *Origine*, l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique, le maintien des antennes SPIP à Lure, Péronne, Abbeville, ... l'absence de segmentation des suivis, la mobilisation massive et victorieuse contre la privatisation de la probation; les créations d'emplois, la bagarre pour la reconnaissance d'un ratio de prise en charge par travailleur social, le combat contre la pré-affectation. Autant de luttes menées par la

CGT à vos côtés, pour défendre nos conditions de travail, nos droits, nos missions, et obtenir de nouveaux acquis.

La CGT se bat sur le terrain du métier, impose son approche socio-éducative et son idée d'une probation humaniste hors des sentiers rebattus de l'expertise criminologique. C'est pourquoi il est important de continuer dans cette voie, car c'est celle de l'avenir de nos professions et de nos services!

UNE AUTRE POLITIQUE...

Nous refusons les choix politiques adoptés en matière de politique pénale de 2002 à 2012. Ces politiques répressives criminalisent les catégories sociales les plus précaires et favorisent une extension du filet pénal.

Le changement d'orientation politique depuis 2012 ne va pas assez loin ! Certes, nous saluons une certaine volonté politique de rompre avec un emballement législatif sécuritaire propre aux lois votées sous Sarkozy. Pour autant, la réforme pénale adoptée cette année reste largement en deçà des espérances. En effet, elle ne permet pas d'atteindre l'objectif qui était de faire de la prison l'exception et la peine de probation le principe, objectif nécessitant un renversement idéologique. Le Parlement a adopté un texte sans réel équilibre ni cohérence d'ensemble et surtout sans grande portée politique. La CGT le martèle : sans courage politique, le Gouvernement et le Parlement se sont perdus dans un nouvel empiilage législatif qui manque d'ambition et qui ne se donne pas les moyens de la réussite.

Pour les SPIP, notre rôle, nos missions ne doivent pas s'inscrire dans un contexte d'illusion du risque zéro, où la recherche de neutralisation du risque de récidive prend le pas sur l'accompagnement socio-éducatif. Aujourd'hui, seules les logiques de gestion de flux et d'objectifs statistiques dénués de sens orientent et organisent les SPIP. Nous refusons de devenir des machines à produire en série de l'aménagement de peine servant de variable d'ajustement au désengorgement des prisons. Nous refusons de nous borner à simplement constater des situations sans aucune possibilité d'intervention et surtout nous revendiquons de pouvoir donner du sens à nos actes professionnels.

NOUS DONNER DES MOYENS ET RÉINTRODUIRE DU SENS

Face à une administration qui n'est pas en manque d'imagination quand il s'agit d'inventer des systèmes toujours plus bureaucratiques nous savons tous que l'essentiel est ailleurs.

Nous savons que la question de la charge de travail est aujourd'hui plus que jamais centrale. Nous mesurons les dégâts causés par la pré-affectation sur la qualité de la formation et sur l'état des services. Nous savons qu'il y a urgence à abandonner ce système désastreux. Nous savons qu'il y a urgence à mettre en place un « management » alternatif. Nous savons que sans les budgets d'intervention nécessaires, notre marge de manœuvre est restreinte. Nous savons qu'il faut replacer les personnes suivies au centre de notre intervention. Nous savons qu'il faut réaffirmer notre identité professionnelle, qui ne peut s'affranchir de l'accompagnement socio-éducatif indispensable à l'individualisation de la peine.

LES CANDIDATS DE LA CGT A LA CAP DES CPIP

CPIP HORS CLASSE

1	Jérôme MARTHOURET	SPIP 61
2	Caroline LERAY	SPIP 13
3	Mylène PALISSE	SPIP 65
4	François GUCEMAS	SPIP 31

CPIP CLASSE NORMALE

1	Stéphanie COUSIN	SPIP 14
2	Ergan BICER	SPIP 44
3	Fabienne TITET	SPIP 93
4	Julien DUMAS	SPIP 60
5	Mélanie ANGOT	SPIP 69
6	Jimmy Alexie VIDOT	SPIP 93



Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.



**LE 4 DÉCEMBRE 2014
PAR LA LUTTE ET PAR LE VOTE
AVEC LA CGT
CHANGEONS LA DONNE**



**POUR VOTER CGT,
VOUS DEVREZ VOTER
POUR LA LISTE
SOUTENUE PAR LE SIGLE:
LA CGT**